

Monsieur Bierin, Député au parlement wallon, porte-parole du parti Ecolo,

Nous avons bien noté votre réponse datée du 3/5/2024 aux nombreux mails qui vous ont été adressés récemment en tant que co-auteur des propositions de décrets 1606 et 1629.

Cette réponse appelle les commentaires suivants :

1. que le parti Ecolo " *se réjouisse de notre mobilisation par rapport à la transition énergétique et de l'implication citoyenne qu'elle implique ...*" est une plaisanterie que les citoyens de Wallonie apprécieront. Cette phrase contient en effet deux contrevérités manifestes :
  - a. Vous savez mieux que quiconque que le parti Ecolo est loin de se réjouir de cette situation. En effet, jusqu'à ce jour, le parti Ecolo ne s'était pas du tout soucie des manifestations d'inquiétude et de mécontentement croissants (sauf pour les qualifier de NIMBY) manifestées par un nombre toujours plus important de citoyens wallons (principalement ruraux) envers la politique de transition énergétique des gouvernements wallons successifs. Or cette politique a été principalement pilotée par le parti Ecolo, lui-même sous la pression/contribution permanente de la fédération EDORA. Toutefois, les grondements populaires de ces dernières semaines contre les propositions de décrets que vous avez signés ont quand même fini par alerter le parti Ecolo. La très proche échéance électorale explique probablement bien des choses.
  - b. L'implication citoyenne qui vous réjouit soudain date de plus de douze ans ! Elle s'est efforcée, tout au long de cette période, de faire entendre raison au gouvernement wallon, c'est à dire principalement au parti Ecolo auquel ont été dévolues très fréquemment (et notablement durant la législature qui se termine) les responsabilités de l'Energie (Mr Henry) et de l'Environnement (Mme Tellier). Mais cette implication citoyenne a toujours été écartée sans ménagement (parle-t-on à des NIMBY ?). Le "débat public démocratique" dont se pare le parti Ecolo **a été rendu impossible** en ces matières **par le parti Ecolo lui-même.**
2. La manière dont vous présentez la décision du Tribunal de 1ère Instance (TPI) de Namur contre la Région wallonne, représentée par le Ministre de l'Energie (Mr Henry), contient deux autres contrevérités. En effet :
  - a. Vous avez l'audace de mettre au conditionnel la matérialité du jugement du TPI. Selon vous, le TPI "**AURAIT prononcé une décision à l'égard du Ministre Henry**" alors que **ledit TPI a bel et bien prononcé le 12/7/2023 une décision qui condamne sans limitation le Ministre Henry pour son refus de respecter la loi de la Wallonie et les traités internationaux en ce qui concerne la consultation des citoyens en matière de politique de l'environnement.**
  - b. Il est faux de dire comme vous le faites que, avant et lors de la procédure devant le TPI-Namur, le Ministre a "sur base volontaire et sans attendre le résultat de l'appel", répondu point par point aux questions et remarques de l'asbl Vent-de-Raison. **C'est justement parce que le Ministre a refusé de répondre adéquatement à l'asbl Vent-de-Raison que celle-ci (après lettres**

**d'avocats en bonne et due forme) s'est tournée vers le TPI-Namur, lequel a reconnu explicitement la défaillance volontaire du Ministre et l'a condamné à un Euro de dommage et intérêt pour cette faute.** Le fait que le Ministre ait interjeté appel (jugement de la Cour d'Appel de Liège attendu en décembre 2024) ne change rien au jugement du TPI-Namur.

Ces deux contrevérités, de nature juridique, produites par un membre du Parlement de Wallonie et représentant officiel du parti Ecolo posent clairement la question de votre crédibilité personnelle et celle d'Ecolo.

3. Vos **citations de dates** pour démontrer que le vote des propositions de décrets ne s'est pas fait dans la précipitation prouvent en fait le contraire. En effet, vous êtes bien placé pour savoir que le calendrier des discussions en Commission Energie (1606 et 1629) devait être plus court encore et qu'il n'a été étendu jusqu'à la dernière minute (26/04/2024) que sous la pression des citoyens alertés in extrémis (vous vous étiez bien gardé de les informer avant les débats) et qui ont manifesté aussi fortement que possible leur opposition. Ici aussi, votre rappel des faits est pour le moins **"économe avec la vérité des faits"**. De plus, ne consacrer que quelques semaines à l'étude de décrets aussi importants pour la Wallonie et ses citoyens est d'une légèreté sidérante.
4. Vous cherchez un appui solide du côté de la **nécessité** d'un développement important des énergies renouvelables. La nécessité vient de ce qu'il est nécessaire de réduire l'intensité CO2 de la production d'énergie (quelle que soit celle-ci). Or nous réclamons avec insistance depuis 2013 que le gouvernement wallon produise la preuve que la production d'énergie électrique d'origine éolienne contribue à réduire significativement l'intensité CO2 de l'électricité consommée en Wallonie (chaque mot de cette phrase compte). Or cette preuve n'est **jamais** venue jusqu'à ce jour. C'est d'ailleurs sur ce point que le TPI-Namur a condamné le Ministre Henry.  
***Est-ce bien compris ?***
5. La question de la transposition de la directive 2023/2413 se pose effectivement. Mais ce qui n'a rien à voir avec cette obligation légale c'est l'urgence d'un calendrier qui est parfaitement négociable avec la Commission Européenne (la Belgique est spécialiste des retards dans ce domaine). Le problème d'Ecolo dans ce cas précis (et pour lequel il a su tordre le bras au MR et au PS au nom de la fidélité à la DPR !) est EDORA qui réclame à cors et à cris que la Région réglemente le déploiement de l'éolien de façon à augmenter rapidement son marché éolien, particulièrement via le repowering des parcs éoliens existants et les possibilités d'implantation en forêt. Pourquoi cette urgence de la part d'opérateurs confortablement subsidiés et bénéficiant en plus de la priorité d'injection sur le réseau ? **Parce que l'industrie de fabrication des éoliennes est en faillite en Europe.** L'industrie européenne des producteurs de machines (au premier chef le groupe Siemens-Iberdrola) a convaincu la Commission Européenne de publier la recommandation COM 2023/669 (Wind Package, un document à lire de A à Z) qui expose un gigantesque programme réglementaire, financier et fiscal en vue de "sauver" une industrie déclarée vitale pour le Green New Deal et le Repowering de l'UE. Pour que ce

programme puisse entrer en fonction, il faut que la COM 2023/2413 soit opérationnelle. Ecolo sait bien sûr où sont ses "guides" et fera tout son possible pour les aider **aux dépens de la ruralité de la Wallonie et de ses citoyens**. Rappelons que ces "guides" n'ont pas hésité (La LIBRE/DH du 21/4/2024) à comparer l'opposition aux décrets que vous avez signés à celle de la Wermacht en 1944 face aux Alliés . ***Est-ce bien compris ?***

6. Finalement, à notre tour de féliciter Ecolo qui souhaite, "**de façon générale, protéger la nature et la forêt**". Toutefois, nous ne pouvons qu'encourager ce parti à cesser de travailler "de façon générale", ce qui, dans le cas présent et aux yeux de très nombreux citoyens, n'est visiblement pas la bonne approche. Nous nous permettons de suggérer plutôt :
- a. de **s'en tenir à la vérité des faits**, tant ceux définis par les lois de la Wallonie que ceux résultant des lois de la nature ;
  - b. de réfléchir enfin à la chose publique **en se débarrassant d'une idéologie** qui évolue sans auto-contrôle et au gré des "crises" du jour.

Meilleurs sentiments,

Patrice d'Oultremont,

pour  
asbl Vent-de-Raison /Wind-met Redelijkheid vzw  
et  
l'ensemble des comités et citoyens associés